



Futsal

TERRAINS DE FUTSAL EXTERIEUR

SOMMAIRE



01

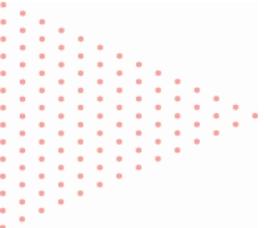
Les constats

02

La solution

03

Le financement



1. CONSTATS

LA PRATIQUE DU FUTSAL.

1.

MANQUE
D'INSTALLATIONS
DÉDIÉES POUR
DÉVELOPPER LA
PRATIQUE

*Nécessité pour le club
d'avoir un gymnase à
proximité*

2.

MANQUE DE
CRÉNEAUX
DISPONIBLES DANS
LES GYMNASES

*Difficulté d'obtenir des
créneaux dans les gymnases
(nombreux sports cohabitent et
le football pas prioritaire)*

2. SOLUTION

LE TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR.

2.1 Le terrain permanent

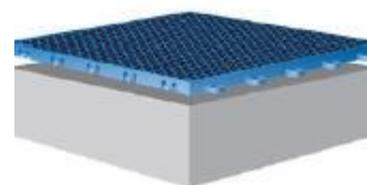
- Résolution des problèmes des créneaux
- Utilisable pour la compétition départementale et les entrainements
- Disponible pour les clubs



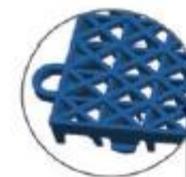
2. SOLUTION LE TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR.

2.2 Les avantages

- Dalles clipsables en polypropylènes
- Rapides à poser
- Bonne qualité de rebonds
- Confort et sécurité
- Peu de danger sur les appuis
- Rapidité de circulation du ballon
- Confort et sensations optimales
- Testé par les clubs de Futsal



► Surface texturée de la dalle



► Plaque pré-assemblée de 8 dalles



40
DALLES
PAR BOÎTE
soit 3,72 m² par boîte
1 boîte minimum par commande

2. SOLUTION

LE TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR.

2.3 Éclairage

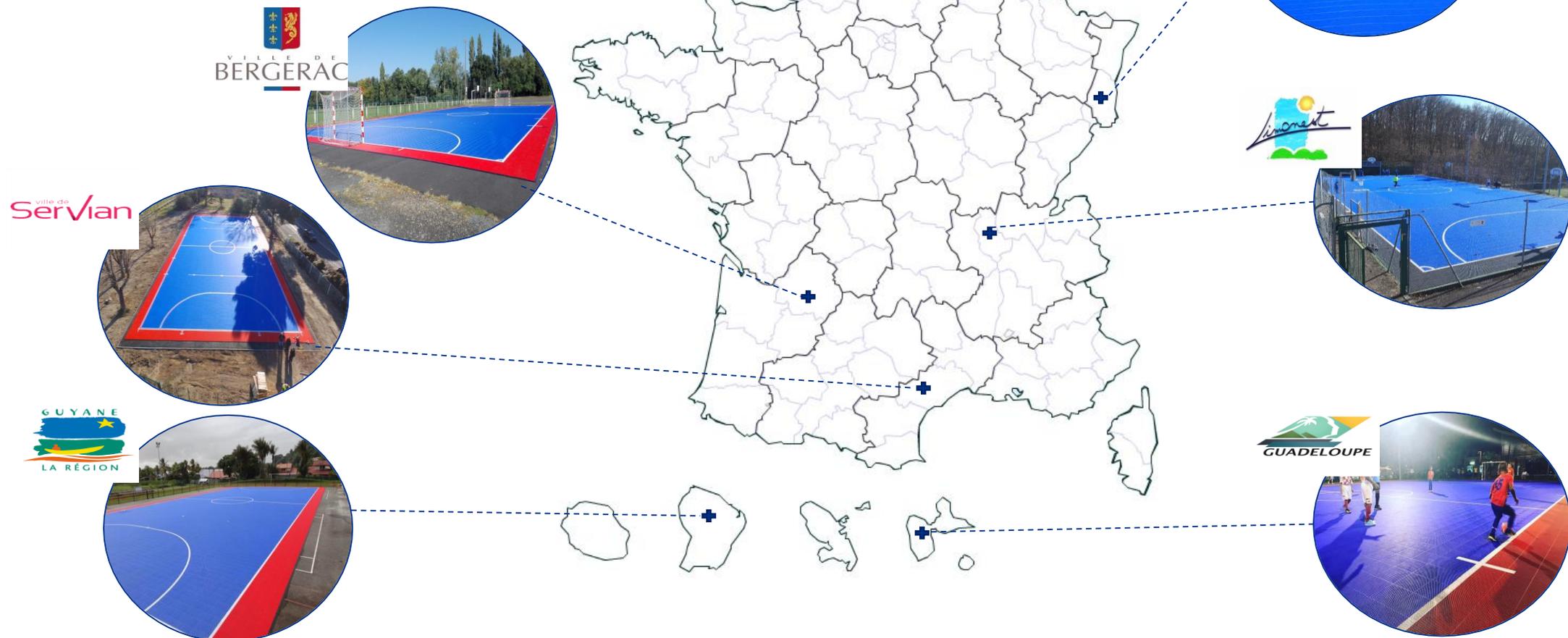
- Pour permettre une utilisation maximale de l'équipement en soirée ou en période hivernale, l'aire de jeu doit disposer d'un éclairage connecté ou indépendant de l'éclairage public
- Éclairement moyen de 160 lux minimum avec un coefficient d'uniformité supérieur ou égale à 0,5
- Il convient de mettre en œuvre les prescriptions du Règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives – [Edition 2014 – Titre 5](#)



2. SOLUTION

LE TERRAIN DE FUTSAL EXTERIEUR.

2.4 Carte des terrains existants



3. FINANCEMENT

LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.

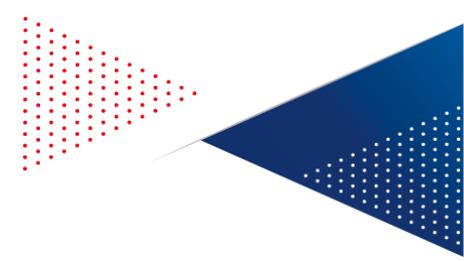
3.1 Une enveloppe spécifique consacrée au futsal extérieur

- Le Fond d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A): Contribution annuelle qui accompagne le développement et la structuration du football amateur.
- Aide forfaitaire de **20 000 € dans la limite de 50% du montant HT** des travaux.



3. FINANCEMENT

LE FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.



3.2 Une enveloppe spécifique consacrée au futsal extérieur

- Télécharger la fiche projet via le lien <http://www.fff.fr/fafa>
- Prendre contact avec son District ou sa ligue d'appartenance
- Remplir la fiche projet, réunir les pièces demandées et envoyer le dossier complet par courriel à son District d'appartenance
- Le District instruit le dossier et valide ou non sa recevabilité. En cas d'avis favorable, le dossier est transmis à la ligue régionale – la Ligue effectue la même procédure et transmet ensuite à la Ligue du Football Amateur si recevable
- Le bureau exécutif de la L.F.A. valide ou non l'aide apportée au dossier sur proposition de la commission fédérale du F.A.F.A. En cas d'avis favorable, une notification est envoyée par courriel à la collectivité indiquant le montant de l'aide accordée.
- La collectivité réalise les travaux de création ou de rénovation de l'équipement dans un délai de 24 mois maximum à compter de la date du bureau exécutif de la L.F.A
- Une fois les travaux achevés et l'équipement classé, la collectivité envoie les documents justificatifs par e-mail à sa Ligue d'appartenance
- La Ligue régionale transmet les documents justificatifs à la F.F.F qui verse la subvention sur le compte de la collectivité



Futsal

MERCI

Pour plus d'informations :

Sébastien PESSOA – spessoa@fff.fr - +33 (0) 1 44 31 76 44 - + 33 (0) 6 99 61 07 19
Nicolas EYEGHE MINKO – neyegheminko@fff.fr - +33 (0) 1 70 22 40 54